

Direction : Social Santé Solidarité

hygiène

REF : HYG2008037

Signataire : RR/CF

OBJET : Convention avec le Groupement Régional de Santé Publique dans le cadre du projet " Journée mondiale de lutte contre le SIDA" - année 2008.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code de la santé publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 8 de la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique,

Vu le décret n° 2005-1234 du 26 septembre 2005 relatif aux groupements régionaux de santé publique,

Vu le Plan Régional de Santé Publique d'Ile-de-France approuvé par arrêté du préfet de région le 10 mai 2006,

Vu le projet de convention avec le Groupement Régional de Santé Publique,

Considérant que la commune d'Aubervilliers mène depuis de nombreuses années des actions de prévention dans le domaine de la santé publique et notamment le projet du service communal d'hygiène et de santé visant la lutte contre le SIDA,

Considérant qu'il y a lieu de reconduire le dispositif en 2008,

Considérant que cette année le Groupement Régional de Santé Publique subventionne l'action à hauteur de 4.000 euros,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article unique : Autorise le Maire à solliciter auprès du Groupement Régional de Santé Publique une subvention à hauteur de 4.000 euros pour la prorogation de l'action « **Journée mondiale de lutte contre le Sida** » en 2008, et à signer la convention correspondante.

Le Maire